



2021-2026

# Charte du développement durable à Bayeux



BAYEUX

[bayeux.fr](http://bayeux.fr)



# Édito

Nous avons décidé de faire du développement durable le fil conducteur de notre action et choisi de le placer au cœur de nos choix et de nos décisions. À l'heure où la transition écologique s'impose comme une nécessité vitale, la Ville de Bayeux s'inscrit pleinement dans cette démarche, notamment par la priorité donnée au développement durable mais aussi par le niveau des investissements consacrés à la préservation de notre cadre de vie depuis bientôt 20 ans.

Soucieuse de préserver la richesse de son patrimoine bâti et naturel, de continuer à embellir son cadre de vie mais aussi de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue, la Ville de Bayeux a souhaité formaliser son action autour de 10 engagements. Déclinés par la suite, ils concilient préservation de l'environnement, développement économique et cohésion sociale.

Ces 10 engagements qui répondent aux attentes d'aujourd'hui et permettent d'anticiper les besoins de demain sont déclinés en un programme d'actions pour les 6 prochaines années. Il pourra être enrichi tant sur les actions en elles-mêmes que sur la révision des objectifs

afin de poursuivre sans cesse une cible toujours plus ambitieuse. Enfin, cette charte s'inscrit pleinement en accord avec les orientations stratégiques retenues dans le Plan Climat Air Énergie du Bessin.

Conscient que cette ambition ne pourra se concrétiser sans l'adhésion du plus grand nombre, nous souhaitons poursuivre le travail engagé avec les Bayeusains dans les domaines aussi divers que les économies d'énergies ou la piétonisation du centre-ville. À ce titre et chaque année, un bilan de l'état d'avancement de nos actions sera réalisé auprès des habitants. Vous informer sur nos actions présentes et à venir ainsi que recueillir vos avis et propositions tout au long de ces 6 prochaines années restent la vocation de cette charte de développement durable.

**Patrick GOMONT**  
Maire de Bayeux

**Arnaud TANQUEREL**  
Premier adjoint en charge de  
l'environnement, du sport, des loisirs  
et de la jeunesse

## DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1 **Accompagner le Bessin vers la « sobriété énergétique »**
- 2 **Sécuriser l'approvisionnement énergétique du Bessin et doubler la production d'énergies renouvelables**
- 3 **Faire du Bessin un territoire exemplaire de la transition énergétique**
- 4 **Faire du Bessin une terre d'adaptation au changement climatique et développer une culture du risque**

Cette charte environnement constitue la déclinaison locale du Plan Climat Air Énergie du Bessin (PCAET), enrichie d'actions propres à la Ville de Bayeux.

# NOS 10 ENGAGEMENTS

**1**  
Contrôler  
et améliorer  
la qualité de l'air

**2**  
Favoriser les  
comportements  
citoyens dans la  
consommation  
locale

**3**  
Garantir la prise  
en compte de  
la démarche de  
développement  
durable au sein  
des projets de  
la Ville

**4**  
Développer les  
transports doux  
et écologiques

**5**  
Concilier  
économie locale  
et environnement

**6**  
Sensibiliser les  
Bayeusains à la  
protection de  
l'environnement

**7**  
Maîtriser les  
consommations  
d'énergie  
et favoriser  
l'utilisation  
des énergies  
renouvelables

**8**  
Concilier  
urbanisme et  
environnement

**9**  
Préserver et  
valoriser nos  
ressources en eau



**10**  
Poursuivre  
l'optimisation  
de la gestion  
des déchets  
ménagères

# Contrôler et améliorer la qualité de l'air

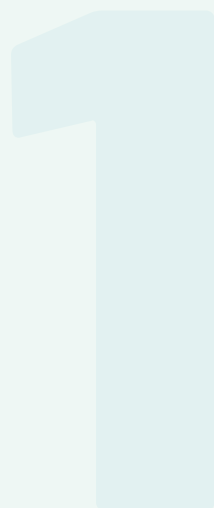
## L'OBJECTIF FIXÉ

Préserver la qualité de l'air.



## LES ACTIONS À METTRE EN PLACE

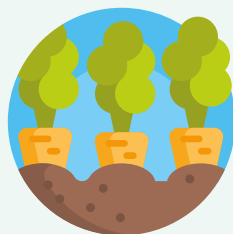
- 1 Étudier l'impact du développement du chauffage bois.
- 2 Développer l'information publique sur la qualité de l'air avec la mise en place d'un lien sur le site internet de la Ville.
- 3 Élaborer une procédure d'information en cas de dépassement de seuil.
- 4 Développer les « espaces sans tabac » dans les lieux publics.



# Favoriser les comportements citoyens dans la consommation locale

## L'OBJECTIF FIXÉ

Apprendre à consommer responsable.



## LES ACTIONS À METTRE EN PLACE

- 1 Doubler la surface des jardins familiaux de Bellefontaine et créer un jardin pédagogique biologique en permaculture afin d'alimenter la cuisine centrale des écoles de Bayeux Intercom.
- 2 Continuer d'intégrer toujours plus de produits locaux, biologiques et de qualité dans les cantines scolaires.
- 3 Soutenir les circuits courts en proposant des produits locaux dans les réceptions et événements organisés par la Ville.







# Garantir la prise en compte de la démarche de développement durable au sein des projets de la Ville

## L'OBJECTIF FIXÉ

Garantir la prise en compte des critères de développement durable dans chaque projet de la Ville.



## LES ACTIONS À METTRE EN PLACE

- 1 Mettre en place des correspondants Environnement élus dans chaque commission du conseil municipal.
- 2 Mettre en place un groupe de travail constitué des correspondants Environnement ayant pour objectif de suivre et compléter cette charte.
- 3 Recruter un(e) chargé(e) de transition écologique en charge de construire et d'animer la stratégie municipale de développement durable.
- 4 Intégrer les enjeux de développement durable dans 100% des cahiers des charges des marchés publics.

# Développer les transports doux et écologiques

## L'OBJECTIF FIXÉ

Favoriser la mobilité des Bayeusains, améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores.



## LES ACTIONS À METTRE EN PLACE

- 1 Élaborer un schéma directeur des infrastructures cyclables : augmentation des pistes et bandes cyclables à hauteur de + 10 Km.
- 2 Augmenter le nombre d'abris couverts et doubler le nombre de parkings à vélos.
- 3 Pérenniser le réseau de location de 75 vélos électriques.
- 4 Mettre en place une aide à l'achat de vélo électrique.
- 5 Mettre en place un plan de déplacement d'administration pour la collectivité en favorisant le télétravail.
- 6 Développer des zones de rencontre et des cheminements verts.
- 7 Poursuivre le remplacement de la flotte des véhicules municipaux par des véhicules à faible émission.
- 8 Entamer une réflexion sur le stationnement gratuit des véhicules électriques en ville.



# Concilier économie locale et environnement

## L'OBJECTIF FIXÉ

Favoriser le recours aux services de proximité.



## LES ACTIONS À METTRE EN PLACE

- 1 Développer le tourisme vert en favorisant les séjours à vélo et les hébergements écoresponsables.
- 2 Piétonner le centre-ville les samedis après-midi afin de développer le commerce de proximité.
- 3 Développer l'activité des commerces de proximité à travers l'initiative « Ma Ville, Mon Shopping ».
- 4 Accompagner et faciliter le regroupement de producteurs locaux.
- 5 Maintenir les marchés hebdomadaires et les marchés du terroir et de l'artisanat normand.
- 6 Favoriser l'accueil de projets économiques liés à l'économie circulaire ou l'économie sociale et solidaire.



# Sensibiliser les Bayeusains à la protection de l'environnement



## L'OBJECTIF FIXÉ

Sensibiliser la population, et plus particulièrement le jeune public afin d'encourager l'acquisition des bons réflexes comportementaux et les démarches participatives en matière de développement durable.

## LES ACTIONS À METTRE EN PLACE

- 1 Créer un espace pédagogique au jardin botanique et réhabiliter les anciennes serres.
- 2 Créer un festival annuel autour de la thématique de l'arbre.
- 3 Poursuivre le programme annuel d'éducation à l'environnement, sur les thèmes des économies d'eau et d'énergie - auprès des classes des écoles maternelles, primaires et centre aéré.
- 4 Mettre en place les « cahiers bayeusains du développement durable » pour recueillir les suggestions et les avis de la population.
- 5 Collecter et valoriser les sapins de Noël sous forme de broyat pour encourager au paillage.

# Maîtriser les consommations d'énergie et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables



## L'OBJECTIF FIXÉ

Réduire les besoins et consommations énergétiques, privilégier les énergies renouvelables.

## LES ACTIONS À METTRE EN PLACE

- 1 Limiter l'éclairage public nocturne pour faire des économies d'énergie et préserver la biodiversité.
- 2 Utiliser de l'énergie solaire pour l'éclairage public de sites spécifiques et des bâtiments publics, et promouvoir le solaire auprès des autres acteurs.
- 3 Poursuivre les investissements pour le renouvellement à hauteur de 70% du parc d'éclairage public et le passage à la lampe basse consommation.
- 4 Soutenir la rénovation de l'habitat pour diminuer les consommations énergétiques, améliorer le confort thermique et l'accessibilité des logements.
- 5 Poursuivre le développement du réseau de chaleur urbain alimenté par des énergies renouvelables.
- 6 Participer à la structuration d'une filière bois locale pour alimenter les chaufferies des bâtiments tertiaires et les poêles individuels.

# Concilier urbanisme et environnement

## L'OBJECTIF FIXÉ

Préserver les espaces verts et embellir notre cadre de vie.



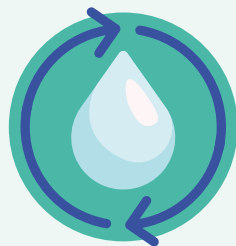
## LES ACTIONS À METTRE EN PLACE

- 1 Créer un pôle événementiel sur le site des anciens abattoirs afin de diminuer les nuisances sonores en cœur de ville et faciliter le stationnement des véhicules.
- 2 Déployer des îlots de verdure en favorisant la plantation d'arbres en milieu urbain.
- 3 Signer la « Déclaration des droits de l'arbre » de l'association A.R.B.R.E.S pour reconnaître les arbres comme êtres vivants et favoriser leur protection.
- 4 Pérenniser la gestion différenciée des espaces verts : réduction des tontes et accueil de la flore spontanée dès que cela est possible.
- 5 Limiter l'utilisation du bitume dans la réalisation des espaces publics afin de limiter l'imperméabilisation des sols.
- 6 Requalifier les entrées de ville dégradées : aménagements des ronds-points, suppression des panneaux publicitaires...
- 7 Poursuivre les acquisitions foncières en zones agricoles.
- 8 Réfléchir à la mise en place d'une « charte de l'urbanisme en transition », informant les habitants et les professionnels des attentes de la Ville en matière de qualité de l'urbanisme et du degré d'exigence en matière d'urbanisme durable.

# Préserver et valoriser nos ressources en eau

## 「L'OBJECTIF FIXÉ」

Préserver la qualité de l'eau.



## 「LES ACTIONS À METTRE EN PLACE」

- 1 Optimiser et renforcer la protection aquatique de l'Aure.
- 2 Réaliser une étude sur la qualité physique et biologique de l'Aure.
- 3 Poursuivre l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Aure.
- 4 Étudier la faisabilité de l'utilisation des boues de la station d'épuration.
- 5 Étudier la valorisation des eaux en sortie de la station d'épuration.
- 6 Rétablir la continuité écologique de l'Aure en supprimant ou ré-aménageant les obstacles.





# Poursuivre l'optimisation de la gestion des déchets ménagers

## 「L'OBJECTIF FIXÉ」

Diminuer le tonnage des déchets destinés à l'enfouissement.



## 「LES ACTIONS À METTRE EN PLACE」

- 1 Mettre en place une ressourcerie afin de donner une seconde vie aux objets.
- 2 Supprimer les matières plastiques lors des événements sportifs, culturels et festifs de la Ville afin de privilégier les matières recyclables.
- 3 Installer des poubelles publiques intelligentes et des collecteurs à mégots.
- 4 Élaborer et faire appliquer une charte « éco-exemplarité au travail ».
- 5 Multiplier les composteurs collectifs en ville et pied d'immeuble.
- 6 Étudier la création d'un centre de compostage destiné à recevoir les déchets verts et les déchets fermentescibles des restaurations collectives.

# Nos correspondants environnement

Didier Barey

Sylvie Cayrel

Françoise Jean-Pierre

Marie-Emmanuelle Jolibois

Olivier Laisney

Nicole Lunel

Aurélien Marie

Éric Pioger

Arnaud Tanquerel

## 「CONTACTEZ-NOUS」

Mairie de Bayeux

19 rue Laitière

14400 Bayeux

Tél : 02 31 51 60 67

[cabinetdumaire@mairie-bayeux.fr](mailto:cabinetdumaire@mairie-bayeux.fr)



# Charte du développement durable à Bayeux

2021-2026



| [bayeux.fr](http://bayeux.fr)

